

Département
Du Lot
Canton
Figeac
Commune
FIGEAC

République Française

Liberté-Égalité-Fraternité

ARRETE DU MAIRE

ARRETE MUNICIPAL N°T2473

ARRÊTÉ MUNICIPAL PORTANT RÉGLEMENTATION ET AUTORISATION DU MARCHÉ AUX CHRYSANTHÈMES DU VENDREDI 30 OCTOBRE 2020 AU DIMANCHE 01 NOVEMBRE 2020

Le Maire de la ville de FIGEAC (LOT),

Vu la loi n° 82.213 modifiée du 2 Mars 1982, relative aux droits et libertés des Communes, Départements et Régions,

Vu le Code général des Collectivités Territoriales et notamment les articles L 2212.1, et L 2212-2 relatifs aux pouvoirs de police du Maire,

Vu le Code pénal articles L 321.6 à L 321.8 et R 321.12,

Vu l'avis des Services de la Police Municipale,

Vu l'avis des Services Techniques,

Considérant qu'il convient de règlementer et d'organiser le marché aux chrysanthèmes.

ARRÊTÉ

Article 1 : Le marché aux chrysanthèmes est autorisé et organisé :

- vendredi 30 octobre 2020 de 8H00 à 19H00, allées Pierre Bérégovoy, sur le parking, le long du Lycée Jeanne D'Arc.
- Samedi 31 octobre 2020 de 8H00 à 19H00, allées Pierre Bérégovoy, sur le parking, le long du Lycée Jeanne D'Arc.
- Dimanche 01 novembre 2020 de 8H00 à 12H00, allées Pierre Bérégovoy, sur le parking, le long du Lycée Jeanne D'Arc.

Article 2 : Les commerçants autorisés à s'installer sont :

- Pépinières QUERCY AUVERGNE RN 122 46270 BAGNAC/CERE
- RIBEIRO Helder Mas de la Croix 46100 FIGEAC
- MALBERT Nicolas FOULCA, 46270 LINAC

Article 3 : Cette occupation est soumise à redevance selon délibération du Conseil Municipal :

Surface occupée en m2 (étal) x 30 m2 x 0€44 / jour = 13€20
Surface occupée en m2 (camion) x 4 m2 x 0€44 / jour = 1€76

Article 4 : Le présent arrêté sera affiché en mairie et transmis à Monsieur le Sous-préfet de Figeac

Article 5 : Monsieur le Commandant de la brigade de Gendarmerie et Monsieur le responsable de la Police Municipale, sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'application du présent arrêté.

FAIT à FIGEAC, le 08 OCT. 2020

Le Maire



André MELLINGER

Copie

STV

Mme CHAPUT-YHUEL Murielle

Les Informations Municipales

Police Municipale

La Dépêche du midi

SDIS

Gendarmerie